



# LA CLASSE DE TERMINALE

## LES ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

En 1<sup>ère</sup> et en Terminale, les élèves suivent un tronc commun évalué à 16 heures d'enseignement par semaine en voie générale soit 18.5 heures pour les élèves d'Allemand Langue Vivante Étrangère et 21.5 heures pour les élèves d'Allemand Langue Maternelle :

- **Philosophie** – 4 heures par semaine
- **Histoire-géographie** - 3 heures par semaine
- **Langue vivante A et langue vivante B** – 3 heures par semaine chacune
- **Enseignement scientifique** – 2 heures
- **Éducation physique et sportive** – 2 heures
- **Accompagnement Personnalisé** – 1 heure par semaine
- **Enseignement moral et civique** – 18 heures annuelles

## ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Chaque élève doit suivre les **2 enseignements de spécialité choisis parmi les 3 suivis en première** à raison de 6 heures hebdomadaires chacun :

- **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**
- **Humanités, littérature et philosophie**
- **Langues et littératures étrangères en allemand ou anglais**
- **Mathématiques**
- **Numérique et Sciences Informatiques**
- **Physique et chimie**
- **Sciences de la vie et de la terre (SVT)**
- **Sciences économiques et sociales (SES)**

Les enseignements de spécialité sont mis en place sous réserve de leur validation par le Ministère de l'Éducation Nationale et d'effectifs suffisants.

## LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes sont obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**. Les nouveaux élèves qui n'auraient jamais suivi de cours d'allemand bénéficient d'un soutien particulier.

**Matura** - Les élèves qui se préparent à la Matura suivent les cours d'allemand langue maternelle et d'histoire-géographie en langue allemande, dispensés par les enseignants de la Bildungsdirektion de Vienne. Ces enseignements sont obligatoires pour les élèves de nationalité autrichienne.

**Cours de langues au CNED** - Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV s'inscrivent obligatoirement au CNED, Centre National de l'Enseignement à Distance, dès le début de l'année scolaire, s'ils souhaitent que leurs notes soient prises en compte sur les bulletins de notes trimestriels. Dans ce cas, il leur faudra choisir les « cours à la carte réglementée » avec autorisation du chef d'établissement. Les frais d'inscription à ces cours CNED sont à la charge des familles. Ces élèves ne sont pas dispensés des cours d'allemand.

Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint.

Cette information doit être précisée lors de l'inscription pédagogique.

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Le nombre d'options est limité à deux options maximum.

- **Section Européenne en anglais**

Un élève qui poursuit la Section Européenne en anglais débuté en 1<sup>ère</sup>, ne pourra choisir qu'un seul enseignement optionnel facultatif supplémentaire parmi le choix ci-dessous.

Un élève qui ne suit pas les enseignements de la « Section Européenne » pourra choisir deux enseignements optionnels facultatifs supplémentaires parmi les choix ci-dessous :

- **Mathématiques expertes** – à destination des élèves choisissant en terminale la spécialité « mathématiques »
- **Mathématiques complémentaires** – à destination des élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « mathématiques »
- **Latin (débuté au collège)**
- **Arabe ou Espagnol**
- **Histoire des Arts**
- **Option EPS** – badminton
- **Autre langue vivante** : inscription à un enseignement à distance du CNED dit « à la carte réglementaire » avec autorisation du chef d'établissement, dès le début de l'année scolaire. Les frais sont à la charge des familles. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint pour être inscrites aux bulletins de notes.

*Les options, facultatives, sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps.*

*Le choix d'un enseignement facultatif est un engagement pris pour une année scolaire. Aucun désistement ne sera possible en cours d'année.*

## ATELIERS

L'offre des **ateliers facultatifs** est réactualisée chaque année et fait l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves.